

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



Programme des Nations Unies pour le Développement



Réseau Femmes et Gouvernance Locale de Côte d'Ivoire
(RFGLCI)

CIV10-00070317 : Sous-programme de renforcement des capacités du Réseau des femmes élues locales ivoiriennes *Une composante du sous-programme de mise en œuvre de l'Effet 8 du CPAP du PNUD COTE D'IVOIRE*

Résumé exécutif

En Côte d'Ivoire, les femmes représentent 51% de la population, mais sont peu présentes dans les instances décisionnelles. Seules 9 communes et 1 Conseil Général sont dirigés par des femmes, sur un total national de 197 Communes et 58 Départements et Districts. De telles proportions, loin de la « masse critique » de 30%, minimum nécessaire pour que les femmes exercent une influence politique significative, se reflètent également au sein du Gouvernement et à l'Assemblée Nationale. Dans un contexte post crise où le gouvernement a choisi comme axe stratégique pour la restauration de l'autorité de l'Etat, la communalisation complète du territoire (se traduisant par le passage à environ 1000 communes et le transfert de compétences et de responsabilités aux collectivités locales et à leurs élus), il est admis que la participation des femmes ivoiriennes à la prise de décisions municipales constitue un jalon essentiel dans la quête pour une meilleure représentation des femmes aux instances de décision. Mais les femmes rencontrent plusieurs obstacles liés au manque d'information, aux préjugés socioculturels, à leur manque d'assurance, et un certain degré d'impréparation face aux défis de la vie politique qui empêchent de nombreuses femmes de se porter comme candidates aux différentes élections.

De plus, les femmes qui sont parvenues à émerger et à se faire élire éprouvent certaines difficultés notamment pour asseoir leur leadership, pour appliquer la planification participative et mobiliser des ressources pour améliorer les conditions et cadre de vie de leurs administrés, en apportant les services urbains de base aux populations. La présente initiative entend renforcer les capacités des membres du Réseau Femmes et Gouvernance Locale de Côte d'Ivoire (RFGLCI), en leur fournissant l'expertise et les outils pour faire face aux problèmes rencontrés dans la gestion locale. Elle vise également à favoriser la mise en place d'un système de mentorat pour les candidates potentielles et les acteurs de la société civile, ainsi qu'à contribuer à la diffusion d'informations et au partage d'expériences, afin que celles-ci soient mieux outillées pour jouer leur rôle, dans un contexte où les collectivités locales pourraient jouer un rôle clef pour accélérer le retour à la normale. Ainsi, l'ambition du présent programme, qui entend contribuer à la mise en œuvre du plan d'action ivoirien de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, répond à la volonté exprimée par le Chef de l'Etat et la classe politique signataire des accords de paix, d'accroître la participation de la femme Ivoirienne aux instances politiques de prise de décision. Il entend soutenir la dynamique nationale ainsi amorcée, en proposant les voies et moyens susceptibles de renverser les tendances actuelles pour contribuer non seulement à l'accroissement de la participation de la femme Ivoirienne à la vie publique ; mais aussi et peut être surtout à la transformation des comportements et à l'amélioration des performances des collectivités territoriales en particulier et du secteur public en général au service du citoyen et du développement global du pays. Dans cette optique, la mise en œuvre du présent projet s'inscrit dans une perspective plus large de promotion d'approches méthodologiques ayant pour but de faciliter l'articulation entre les divers acteurs de la coopération internationale opérant dans les collectivités territoriales concernées. A cet effet, le Bureau de Pays du PNUD fera appel à la plateforme pour les partenariats innovants de son bureau de liaison à Genève pour appuyer ces collectivités territoriales dans la conception et pour la formulation d'un Programme Cadre ART Gold Cote d'Ivoire. Il est attendu de cette modalité de coopération qu'elle promeuve et facilite une programmation conjointe, donnant lieu à l'identification et la mise en œuvre d'actions et d'initiatives multi acteurs et intégrant l'équité du genre.

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s): D'ici 2013, les institutions nationales et locales sont renforcées pour mieux servir toutes les couches de population, en respectant l'égalité de genre et les droits humains.

Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s) :

- 1/ Les femmes élues locales ivoiriennes sont mieux à même d'exercer leur leadership au travers du RFGLCI.
- 2/ Les processus de planification locale participative sont mieux maîtrisés et appliqués par les femmes élues locales ivoiriennes.
- 3/ Un système de mentorat féminin contribue à l'émergence de nouvelles candidatures féminines aux postes électifs en Côte d'Ivoire.
- 4/ deux actions-pilotes participatives pilotées par les femmes-élues locales dans leurs localités respectives contribuent à asseoir leur leadership.

Produit(s) escompté(s)/Indicator(s):

- 1/ Le Réseau Femmes et Gouvernance Locale en Côte d'Ivoire (RFGLCI) est structuré et doté d'outils opérationnels
- 2/ Les capacités des femmes élues locales sont renforcées en matière de leadership féminin
- 3/ Trente femmes élues locales et 250 candidates potentielles bénéficient de l'encadrement et de l'assistance du RFGLCI
- 4/ Les femmes élues locales sont formées, assurent des formations en techniques et méthodes de planification participative locale, et élaborent leurs plans de développement local
- 5/ Des actions pilotes sont menées au bénéfice et avec les populations sous l'impulsion des femmes élues locales

Partenaire chargé de la mise en œuvre : Réseau Femmes et Gouvernance Locale de Côte d'Ivoire (RFGLCI)

Autres partenaires : Mission d'Appui à la Conduite des Opérations Municipales (MACOM)

BUDGET¹

<p>Période du programme : Novembre 2009-Décembre 2011 Composante du programme : Renforcement de capacités/Genre/Droits humains/Décentralisation et développement local Titre du projet : Programme de renforcement de capacités des femmes élues locales ivoiriennes Numéro du projet : CIV10-00070317 Durée du projet : 24 mois Modalité de gestion : Réalisation par ONG</p>		US	FCFA
	Ressources allouées:		
	• RFGLCI	25 000	12 823 950
	• TTF 2009	250 000	128 239 500
	Budget total	275 000	141 063 450

Approuvé par :

AU NOM DU :	DATE	SIGNATURE	NOM/TITRE
GOUVERNEMENT Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement	30.03.10		M. Adama Sall, Directeur Général du Plan
UVICOCI Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire	30.03.10		M. François-Albert Amichia, Président de l'UVICOCI
RFGL-CI Réseau Femmes et Gouvernance Locale de Côte d'Ivoire	30/03/2010		Mme Brigitte Kakou Lou, Présidente du RFGL-CI
PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement	30.03.2010		M. André Carvalho, Directeur Pays

Section I. Élaboration de la description narrative

Partie I. Analyse de la situation

Sur les 197 communes que compte la Côte d'Ivoire, seulement neuf (9) femmes sont portées à la tête de Communes et sur cinquante et six (56) Départements et Districts, seul un département est dirigé par une femme. Enfin sur deux cent vingt trois députés (223) qui siègent à l'hémicycle, on ne dénombre seulement que 19 femmes. Au niveau des différents postes de responsabilités administratives (publiques, privées), leur sous représentation est également très remarquable.

Cette situation met en exergue deux problématiques majeures :

- le fait que les femmes, en Côte d'Ivoire, tout en représentant 51% de la population, ne participent généralement pas aux processus décisionnels et électoraux ou de prises de décisions d'abord en tant qu'électrices, ensuite comme candidates aux élections. Elles sont, en outre sous représentées dans les secteurs stratégiques économiques, sociaux et politiques du pays.
- le fait est que, même lorsque celles-ci manifestent le désir de s'impliquer dans les sphères de décision, les femmes en Côte d'Ivoire, ne sont pas suffisamment outillées pour assumer leurs missions et mettre en œuvre des actions de développement participatif et durable d'une façon générale et sur le plan local en particulier.

Les causes principales en sont :

- Les pesanteurs ethnoculturelles : en effet, la culture a, traditionnellement, souvent relégué la femme au second plan, tant et si bien que malgré l'évolution des mentalités et des contextes, la femme, elle-même, en général, a du mal à se percevoir, à s'assumer comme leader et à faire valoir son leadership. Quant aux hommes, ils sont réticents vis-à-vis des activités initiées par les femmes ;
- L'insuffisance de capacités idoines des femmes en matière de leadership et de management.

Les femmes sont conscientes de cet état de faits et de ce que l'évolution et le changement véritable de cette situation ne s'opéreront dans la société et dans l'opinion qu'en cas de prise de conscience des femmes elles-mêmes et de leur capacité à démontrer leurs compétences dans les secteurs dans lesquels quelques-unes exercent déjà une responsabilité. Les femmes élues locales, ayant en charge les affaires municipales et de Conseil Général, regroupées au sein du Réseau des Femmes et Gouvernance Locale de Côte d'Ivoire (RFGLCI), ont en guise de première activité, décidé de faire le bilan de leur gestion en matière de bonne gouvernance, d'équité du genre et de lutte contre la pauvreté. Il s'agissait de procéder au bilan exhaustif et critique des mandats des neuf femmes Maires de Côte d'Ivoire, afin de : (i) promouvoir les meilleures pratiques en matière de gouvernance locale; (ii) promouvoir les candidatures féminines à travers le coaching, le partage d'expériences, la solidarité intercommunale et le renforcement du leadership féminin; et (iii) renforcer les capacités des élues locales en matière de bonne gouvernance et de leadership.

Ainsi du 25 Juin au 13 Juillet 2008, les Maires, Adjointes aux Maires, Conseillères Municipales et Générales et des partenaires au développement (MACOM, PNUD) ont sillonné huit communes dirigées par les femmes maires, à savoir Port-Bouët, Agou, Azaguié, Toumodi, Oumé, Issia, Djébonoua, Sirasso. Cette activité s'est achevée le 21 Octobre 2009 à Biankouma, le seul Conseil Général dirigé par une femme.

Ces journées-bilans, réalisées avec l'appui du PNUD, ont permis d'effectuer des constats et d'établir un certain nombre de recommandations dont les principaux sont ci après décrits : (i) Affirmation du rôle et la vocation des femmes élues locales, en tant qu'actrices du développement proposant une plus value spécifique au service des citoyens et des territoires qu'elles administrent ; (ii) Les élues locales sont perçues comme des actrices à prendre en compte dans la mise en œuvre d'une gouvernance locale fondée sur des politiques de développement équitable ; (iii) De façon générale, les femmes élues locales se sont distinguées par une gestion très féminine de la commune basée sur le social, l'écoute, la volonté et la disponibilité de servir les autres, etc. ; qualités requises pour une gestion de proximité efficace ; (iv) Les femmes élues ont, dans la gestion des affaires locales, privilégié la plupart des organisations des femmes et des jeunes. Ainsi, nombreuses de leurs réalisations ont été dirigées en faveur de ces groupes cibles. Par ailleurs, ces nombreux projets sociaux ont été très souvent réalisés avec peu de moyens financiers, ce qui constitue une bonne

pratique à répliquer ; (v) Pour remédier au manque de plans de développement local, certaines élues locales ont organisé des séminaires d'orientation de la politique municipale afin de recenser les besoins prioritaires des populations ou alors ont basé leur stratégie sur les documents de planification nationale (carte scolaire, carte sanitaire, etc.) ; (vi) D'autres bonnes pratiques ont été enregistrées lors des journées bilan dans les différentes collectivités, dont:

- la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources municipales (appui à la construction et à l'équipement des services financiers, recrutement des cabinets pour le recouvrement),
- l'organisation des couches sociales autour des activités génératrices de revenus,
- la réduction des taxes municipales pour favoriser une mobilisation plus accrue des ressources,
- la volonté de rendre compte de leur gestion communale auprès des administrés,
- la recherche des partenaires nationaux et internationaux pour la réalisation des projets.

Des difficultés structurelles déjà identifiées dans les autres collectivités locales ivoiriennes s'appliquent également dans celles dirigées par les femmes :

- La faible capacité des élues en matière de gestion et de mise en œuvre du processus de développement à la base (des équipes municipales novices dans la gouvernance locale);
- une gestion parfois approximative de certains documents (le compte administratif, les dossiers des différents projets, etc.) ;
- L'insuffisance de la participation des populations, en particulier les femmes aux processus décisionnels et à la mise en œuvre des actions de développement au plan local (dans la plupart des communes parcourues, une faible mobilisation de l'équipe municipale autour de leur Maire, une faible appropriation des projets par les bénéficiaires (ie : infrastructures non entretenues) ;
- La faible adéquation entre, d'une part, les secteurs de compétences transférés aux collectivités territoriales et les ressources financières qui leur sont dévolues pour leur permettre de répondre à la demande de développement à la base et d'assumer pleinement les missions et responsabilités que leur reconnaît la loi dans l'esprit de la décentralisation des politiques sectorielles (une faiblesse de moyens financier et technique de la mairie, des cadres de travail vétustes et délabrés , un personnel peu qualifié, etc.) ;
- Le manque d'articulation entre les différents niveaux de planification (villages, Communes, Départements) et la faible prise en compte des besoins des communautés à la base dans les plans et programmes de développement, en lien avec le défaut de participation (certaines collectivités ne disposent pas de documents de référence de planification et de gestion notamment de plan d'urbanisme directeur et de documents stratégiques de développement).

Partie II. Stratégie

Les développements précédents laissent apparaître que les objectifs et résultats escomptés découlent donc d'une dynamique d'ensemble, d'une stratégie et d'un ensemble d'actions s'inscrivant dans une perspective globale d'actions entreprises, au titre du plan national d'action de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et dans le cadre d'autres programmes de sortie de crise pour réaliser une transition réfléchie et atteindre des résultats durables.

Le présent programme vise de façon générale le développement des capacités de gouvernance locale des élues locales et à l'augmentation du nombre de femmes dans les instances dirigeantes des collectivités et en politique municipale. Dans ce contexte, le RFGLCI, une section de l'UVICOCI, la faïtière des Villes et Communes de Côte d'Ivoire, a entrepris de rechercher des partenaires pour l'appuyer dans la conception et la mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités, tenant compte des principales recommandations formulées ci-dessous à l'issue de l'initiative d'évaluation critique et participative de leur mandat :

Au RFGLCI

- Mettre en place des statuts et un règlement intérieur propre au RFGLCI pour plus de cohésion et de discipline,
- Renforcer les capacités des membres du Réseau sur la gestion des affaires municipales, de leadership, de gouvernance locale, etc.
- Sensibiliser toutes les élues locales des collectivités (Commune, Conseil Général) pour leur adhésion massive au RFGLCI,
- Impliquer les membres du réseau dans l'organisation des activités du RFGLCI,
- Tisser les partenariats avec des bailleurs pour la réalisation de plusieurs activités.

Aux élues locales

- Echanger les bonnes pratiques (méthode et stratégie de gouvernance, expérience de gestion municipale, méthode de gestion et négociation de projets, d'organisation sociale, etc.),
- Rendre compte de la gestion municipale au moins chaque trois ans,
- Développer l'approche de l'intercommunalité pour l'aboutissement de certains projets d'envergure et d'intérêt,
- Tisser des partenariats,
- Mettre en place ou actualiser les documents de référence et de planification urbaine,
- Veiller à la bonne tenue des documents municipaux et à leur archivage,
- Identifier et mettre l'accent sur les projets sociaux d'impact rapide,
- Veiller à une bonne cohésion de l'équipe municipale en privilégiant la démocratie interne,
- Faire adhérer les Adjointes aux Maires et Conseillères Municipales au RFGLCI.

Aux partenaires au développement

- Appuyer de façon active toutes les initiatives du RFGLCI,
- Appuyer les communes à la réalisation des projets générateurs de revenus et d'impact social rapide,
- Appuyer activement les communes de Djébonoua et de Sirasso dans les projets de réhabilitations post-crise.

A la tutelle

- Pourvoir les communes d'agents qualifiés et suffisants,
- Mettre en place une loi pour pourvoir le remplacement des membres du conseil décédés et régulièrement absents chaque année,
- Institutionnaliser les journées bilan de la gestion des collectivités chaque trois ans au moins.

Au Gouvernement

- Faire appliquer les lois nationales instituant les quotas ou visant la parité et les initiatives des partis politiques,
- Favoriser une représentation paritaire au comité exécutif en réservant des sièges aux élues,
- Mettre en disposition des collectivités leur quote-part des ressources fiscales,
- Encourager et soutenir les candidatures féminines aux différentes joutes nationales et locales.

Réponse apportée par le présent programme

Fondé essentiellement sur l'approche du développement humain et le renforcement des capacités des acteurs du développement local, le programme considère que les processus de participation effective des populations à la gestion des affaires publiques, l'appropriation/internalisation et la mise en œuvre effective des outils par les acteurs locaux, devraient faciliter la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation, la sortie de crise et la progression vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire. La Commune, considérée comme l'entité décentralisée la plus proche des communautés locales, constitue le point d'entrée principal du programme, lequel s'intègre dans deux programmes plus larges d'appui au développement local et de promotion du genre.

La spécificité de ce programme, administré par le réseau des femmes élues locales de Côte d'Ivoire et piloté par l'UVICOCI, réside dans le processus qui fait suite à une évaluation auto-diligentée par les bénéficiaires (bilan des mandatures des 8 femmes Maires de Côte d'Ivoire réalisé en 2008) ayant conduit à sa formulation. Par ailleurs, ce réseau naissant, et encore en structuration, offre un potentiel important de mobilisation de capacités féminines au plan local, et pourrait agir comme un levier pour développer la participation politique féminine en Côte d'Ivoire. Ceci dans un contexte où les élus locaux devraient jouer un rôle crucial dans la sortie de crise et où une prise de conscience collective progressive par les femmes ivoiriennes de la nécessité de s'unir autour de leurs intérêts communs est en train de prendre forme.

Ce réseau, constitué de femmes issues des divers partis politiques de Côte d'Ivoire, à la recherche de nouvelles approches de gouvernance, est à voir comme une initiative, issue d'une composante de la société civile, offrant l'opportunité au PNUD de travailler différemment, tout en renforçant la participation des femmes et leur contribution aux processus décisionnels pour aider à la reconstruction post-crise de leur pays. La capitalisation des enseignements issus de cette expérience novatrice devrait contribuer à l'opérationnalisation du transfert des compétences aux élues locales.

Les bénéficiaires directs du présent projet sont les femmes élues locales. Les bénéficiaires indirects sont les femmes et hommes vivant dans les entités locales, parties prenantes des actions du RFGLCI. Partant de là, ce sont 8 communes et 1 Conseil Général qui devraient tirer profit du projet. Le principe est qu'avec un appui, les bénéficiaires transmettent à leur tour, leurs acquis à d'autres de façon à faire bénéficier le plus grand nombre.

Globalement, la démarche adoptée vise à participer à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation et fait partie intégrante de la nouvelle stratégie de gouvernance et de développement local que le PNUD est en train de développer en partenariat avec le FENU.

En effet, le présent projet s'inscrit dans une perspective de synergie et d'harmonisation de l'action des acteurs internationaux et d'éviter la fragmentation de l'aide au sein des collectivités locales couvertes par le RFGLCI. Pour ce faire, le projet fera la promotion de l'approche méthodologique ART GOLD du PNUD, pour en faire à terme, un des outils de mise en œuvre de tels engagements.

Dans cette optique, le présent projet mènera des actions de plaidoyer auprès des partenaires nationaux et internationaux ainsi qu'auprès des agences du SNU; de nature à promouvoir la formulation d'un Programme Cadre ART Gold Cote d'Ivoire (gouvernance et développement local), suivant une méthodologie de programmation conjointe, offrant ainsi un cadre de travail inter agentiel.

Ce Programme aurait pour vocation de faciliter l'articulation entre les divers acteurs de la Coopération Internationale qui souhaitent appuyer la participation de la femme ivoirienne aux instances politiques et décisionnelles au niveau local et promouvoir le rôle actif des collectivités territoriales, comme acteurs déterminants de la gouvernance et du développement local; contribuant ainsi à la mise en œuvre d'aspects importants de la réforme de l'ONU et de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Enfin, le projet promouvra la coopération Sud-Sud, et la coopération décentralisée, à travers l'intégration du RFGLCI à des réseaux régionaux et internationaux de partage de connaissances dédiés à l'approche territoriale du développement et à la participation de la femme à la prise de décisions.

De manière plus spécifique, le programme, qui se décline en quatre axes, vise à : renforcer les capacités des femmes élues locales en matière de bonne gouvernance locale, de leadership et de développement ; apporter des appuis techniques, matériels et institutionnels aux femmes pour leur permettre d'être plus représentées dans les sphères de décision et de se distinguer par la qualité et la compétence.

Les 4 axes du programme sont les suivants :

Axe 1 : Appui à la structuration, à l'amélioration des performances et de la visibilité du RFGLCI (renforcement institutionnel, individuel et collectif)

- *Appui à la définition de la mission et à la structuration du RFGLCI* : En plus, de figurer parmi les recommandations fortes du bilan des mandatures des femmes élues locales, la définition des missions du RFGLCI constitue un préalable à toute logique de fonctionnement et de bonne gouvernance. Aussi, convient-il de mener des actions opérationnelles visant à définir de manière participative la vision et les missions du RFGLCI et à assurer au réseau des bases juridiques et administratives solides.
- *Renforcement des capacités du RFGLCI*: Il s'agit ici de renforcer les capacités des femmes élues locales, à travers l'appui au réseau, en vue d'une amélioration de leurs performances en matière de gouvernance locale et de développement.

D'une part, le renforcement des capacités s'entend à la fois par la fourniture d'appui technique et les formations, principalement dans les domaines suivants :

1. Genre, leadership, prise de décisions, techniques de plaidoyer
2. Gestion managériale, gestion et animation d'une équipe
3. Elaboration, mise en œuvre, supervision de projets et programmes de développement
4. Mobilisation des ressources locales
5. Gestion des conflits et cohésion sociale
6. Genre et salubrité
7. Technologies de l'information, de la communication et des connaissances (TICC) et développement local.

D'autre part, le Réseau devra pouvoir bénéficier d'une assistance technique. En effet, les femmes élues locales, occupées à la gestion de leurs localités respectives, ne disposent pas de temps suffisant pour l'administration quotidienne du RFGLCI. Par ailleurs, elles ne sont pas suffisamment outillées au plan technique pour assumer leurs fonctions et faire face à certaines missions. Enfin, les conclusions du bilan-diagnostic réalisé en juin-juillet 2008 ont mis en exergue la nécessité pour le RFGLCI d'être accompagné pour devenir un partenaire et interlocuteur fiable, et progressivement pérenniser ses actions.

Cet appui consistera donc en la mise à disposition d'assistance technique avec l'appui du PNUD et de personnel administratif, composé soit d'agents d'administrations décentralisées gérées par les membres RFGLCI, détachés au RFGLCI et donc pris en charge par le budget communal et / ou départemental. Il pourrait également s'agir d'agents mis à disposition du réseau par l'Etat et en particulier par la tutelle. Il appartiendra, dans ce second cas, au RFGLCI de mener les démarches nécessaires et de prendre toutes les dispositions utiles pour disposer de l'appui. L'équipe ainsi formée, aura la charge de la conception et de la mise en œuvre des programmes du RFGLCI, des outils de développement des compétences du RFGLCI, de la gestion permanente des affaires du réseau et sera basé au siège du RFGLCI.

- *Appui à une bonne visibilité du RFGLCI*
Les recommandations du bilan des mandatures des femmes élues locales, relatives à la nécessité de tisser des partenariats et de bénéficier de l'appui des partenaires au développement et des pouvoirs publics doivent, pour leur réalisation effective, s'appuyer sur la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de communication efficace. En attirant l'attention du grand public et partenaires potentiels sur les réalisations du réseau, celle-ci devrait avoir un effet de levier et contribuer ainsi à la mobilisation au bénéfice du RFGLCI.

Axe 2 : Planification participative locale

Comme beaucoup d'élus locaux en Côte d'Ivoire, les femmes élues locales éprouvent, pour la plupart, des difficultés à élaborer, mettre en œuvre, superviser, suivre des plans de développement locaux participatifs, des projets et des programmes et des matrices d'actions opérationnelles. Il est donc indispensable de mettre un accent particulier sur cet aspect pour assurer l'implication des cibles et la pérennisation des actions de développement local.

La planification participative locale comprendra donc :

1/ Un volet de formations des femmes élues locales afin qu'elles connaissent et maîtrisent les techniques et méthodes de planification participative locale. Les guide et manuel de planification locale participative développés par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan, avec l'appui du PNUD, serviront de principal support à ces actions de formation.

2/ Un volet de mise en œuvre qui passe par:

- la manifestation d'une volonté politique à travers :
 - ✓ la prise d'arrêtés locaux de mise en place, de valorisation et de pérennisation d'instances locales de concertation (exemple : les conseils consultatifs ou les comités locaux de développement) dont les membres, repartis dans des commissions techniques, seraient motivés par les actions de valorisation de leurs fonctions et statuts par maints avantages moraux et des honneurs liés à leurs fonctions, rangs et qualités ;
 - ✓ la décision de réorganisation des services municipaux ou départementaux, notamment la modification du cadre organique des emplois, la création et la spécialisation d'un service servant de courroie de transmission entre les instances locales de concertation et le conseil municipal et départemental et qui travaillerait de manière à motiver les populations quant à leur participation au processus de développement ;
 - ✓ le mode et la mise en place de procédures efficaces de collaboration entre le conseil municipal et les instances locales de concertation.
- L'élaboration et la mise en œuvre effective de plans locaux de développement élaborés à partir de processus participatif.
- le suivi et l'évaluation, par les instances locales de concertation, des actions validées de manière participative et inscrites dans les plans locaux.

Axe 3 : Mentorat / Tutorat

Cet axe est une réponse au besoin de partage d'expériences et de bonnes pratiques, de coaching, de formation, d'encadrement et d'échanges des élues locales.

D'une part, les membres du RFGLCI renforceront mutuellement leurs capacités par le partage d'expériences et de bonnes/mauvaises pratiques. Il s'agit d'organiser ce réseau sous la forme d'une plateforme centrée sur le rôle actif des femmes élues locales de Côte d'Ivoire et des collectivités territoriales du Sud et du Nord, tout en contribuant collectivement à la recherche et à la diffusion des meilleures pratiques et des leçons apprises.

D'autre part, le RFGLCI permettra également à des candidates éventuelles de leurs localités respectives, de bénéficier de leur expérience et de leurs acquis. Pour ce faire, le réseau procédera au préalable à leur identification à travers des rencontres des membres du RFGLCI avec les organisations féminines au sein des partis politiques et/ou des séances de travail avec les femmes des organisations communautaires de base (ONG, associations, mutuelles, etc.).

Le réseau visera également et entre autres, la promotion des candidatures féminines aux postes électifs locaux à travers les tribunes d'échanges, de témoignages de valorisation de la fonction d'élue locale, la proposition de quotas dans le conseil municipal ou d'élections, la proposition à des femmes membres d'instances locales de concertation et de diverses organisations communautaires de base de briguer des postes électifs ou de faire partie du conseil municipal ou départemental aux prochaines élections locales et nationales, avec la caution du RFGLCI, la mise en œuvre de plans d'encadrement (conseil, coaching et formation) des candidates éventuelles.

Axe 4 : Actions pilotes

Les femmes élues locales ont souhaité être appuyées dans le cadre de cette initiative, afin de mener des actions qui portent sur des grands problèmes qui préoccupent les populations locales dont le suivi et l'évaluation impliqueraient ces dernières. En effet, les membres du RFGLCI considèrent que des actions tangibles d'envergure moyenne qui apportent des réponses à des préoccupations quotidiennes de leurs administrés sont susceptibles de contribuer à une plus grande adhésion et une participation des populations locales aux actions de développement.

Ainsi, dans le cadre de ce programme, les élues locales ivoiriennes ont opté pour des actions portant sur la salubrité et l'embellissement, qui sont actuellement des préoccupations d'ordre national en Côte d'Ivoire. Ces actions auraient donc l'avantage d'être à la fois, utiles et visibles par les populations bénéficiaires et donc de susciter leur intérêt et leur implication dans d'autres actions. De même, ces types d'actions recréeraient un potentiel important d'appropriation et de duplication, du fait que ces actions visent à apporter des solutions à des problèmes prioritaires clairement vécus par les bénéficiaires.

Partie III. Arrangements de gestion

La durée de ce programme est de 24 mois. La modalité retenue pour l'exécution du présent projet est la modalité de l'appui à l'exécution confiée à la partie nationale avec l'appui du PNUD (appui au NEX). Pour sa réalisation, les partenaires sont les suivants : l'UVICOCI, le RFGLCI, le PNUD et la MACOM.

1/l'UVICOCI, en sa qualité de faïtière des Villes et Communes de Côte d'Ivoire est signataire avec le PNUD de l'initiative : « Sous-programme de renforcement des capacités du Réseau des femmes élues locales ivoiriennes ». Sa responsabilité réside dans la mobilisation de ressources et le leadership institutionnel, en s'assurant que les actions réalisées s'inscrivent dans la stratégie globale de l'UVICOCI et le respect du plan de travail annuel. A ce titre, il est responsable devant le PNUD de l'utilisation des ressources et de la transmission des rapports programmatiques et financiers semestriels et annuels.

2/Composé des femmes élues locales ivoiriennes, le Réseau Femmes et Gouvernance Locale de Côte d'Ivoire (RFGLCI), ayant un statut d'association apolitique et sans but lucratif, conforme à la législation nationale, dispose de capacités pour mettre en œuvre certaines des activités prévues dans le document de projet, conformément aux pré-requis du PNUD. C'est pourquoi l'UVICOCI délègue au RFGLCI certaines de ses prérogatives dans la mise en œuvre de l'assistance que le PNUD doit apporter au projet CIV10-00070317 intitulé : « Projet de renforcement des capacités des femmes élues locales ivoiriennes ».

Ainsi, le RFGLCI qui a démontré sa capacité à faire des autocritiques constructives, lesquelles ont fourni les orientations pour le présent programme de renforcement de capacités, est l'instance nationale de réalisation du projet. Le RFGLCI a la responsabilité de mener à bien l'initiative en prenant les diligences requises. Sa responsabilité réside dans la conception du projet et sa participation effective et efficiente à toutes les étapes de sa mise en œuvre. De ce fait, le RFGLCI est principalement responsable de la planification, de la gestion générale des activités du programme, de l'établissement et de la diffusion des rapports programmatiques et financiers, de la comptabilité, du suivi et de l'évaluation, de la supervision des agents de réalisation et rend compte de la production des résultats escomptés, de la réalisation des objectifs et de l'utilisation des ressources à l'UVICOCI et au PNUD.

De manière plus spécifique, le RFGLCI appuie la mise en œuvre de ce programme de renforcement de capacités de la façon suivante :

Au plan stratégique

- Coordination de l'identification des besoins dans leurs localités respectives ;
- Mise en œuvre de processus multi-acteurs, notamment planification locale participative, en vue de favoriser l'implication de la société civile, en particulier celle des femmes des localités dans l'expression des besoins et la mise en œuvre des activités, dans une perspective d'appropriation/pérennisation ;
- Création et approvisionnement d'une ligne de crédit annuelle (2 500 dollars US/élue locale) par budget communal de chacune des communes RFGLCI bénéficiaires destinée au financement du projet pour une mise en œuvre durable ; soit un total d'environ 25 000 dollars US, représentant 10% des apports demandés à l'extérieur ;

- Mobilisation des ressources humaines, techniques, financières devant participer au projet;
- Démarches pour la mobilisation des ressources institutionnelles ;
- Soutien à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement communaux dans leurs collectivités locales respectives ;
- Plaidoyer pour une meilleure inclusion des femmes dans les processus décisionnels au niveau des collectivités locales ;
- Prise en main d'actions de mentorat/tutorat devant contribuer à l'accroissement du nombre des candidatures et votes féminins.

Au plan opérationnel

- Implication des responsables communaux dans le processus d'explication et de sensibilisation pour l'adhésion des populations ;
- Production trimestrielle des rapports d'avancement (narratif et financier) sur la base du plan de travail dûment approuvé par le PNUD ;
- Accueil à tour de rôle des séances de formation dans les communes RFGLCI en offrant les salles de formation, du personnel et les duplications de documents ;
- Implication dans l'organisation pratique des activités dans leurs localités respectives ;
- Réunions et séances de travail avec les acteurs communautaires de base, toutes matérialisées par des PV de réunion détaillés qui seront circulés aux parties prenantes ;
- Prise d'arrêtés locaux ;
- Inscription de lignes au budget communal et départemental ;
- Systématiser le partage d'informations à travers la circulation des CR et PV relatifs au projet en recourant selon les cibles aux divers modes de communication : courriers, e-mail, séances de restitutions, debriefings, ateliers, etc. ;
- Mise en place de dispositifs de communication et de lobbying aux niveaux central et locaux.

3/ le PNUD appuiera le processus de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités du projet. Dans une perspective plus large et de durabilité, le PNUD facilitera le développement et l'extension d'un programme ART GOLD Côte d'Ivoire (gouvernance et développement local). Son appui s'étendra au suivi de l'utilisation appropriée des fonds, ainsi qu'en la fourniture de services d'appui-conseil technique.

4/ la Mission d'Appui à la Conduite d'Opérations Municipales (MACOM) est une instance technique nationale qui a la capacité et l'expertise dans l'appui aux collectivités de façon générale, et dans la gestion des projets co-financés. C'est la structure choisie par l'UVICOCI et le RFGLCI pour gérer les fonds du projet, assurer le suivi et l'évaluation, mettre à disposition l'expertise technique, superviser la programmation, la mise en œuvre des activités et l'acquisition des biens et services.

Le dispositif retenu pour la coordination et l'exécution du projet repose sur les trois entités suivantes : (i) le comité pilotage, (ii) le comité consultatif, (iii) l'équipe opérationnelle.

- Le **Comité de pilotage**, qui sous la Présidence du Président de l'UVICOCI, réunit la Présidente du RFGLCI, le Conseiller de programme du PNUD et le Chef de la MACOM, a pour mission essentielle le pilotage et la supervision des activités du projet, à travers la validation des plans de travail et la fourniture d'orientations stratégiques. Il se réunit chaque semestre.
- Le **Comité consultatif** assure, pour le compte du comité de pilotage, les activités du projet. Présidé par la Présidente du RFGLCI, il est composé de : (3) Membres du bureau du RFGLCI comprenant deux élues municipales, (1) une élue de Conseil Général, (1) un représentant de la MACOM, (1) un représentant du PNUD. Il se réunit selon une périodicité trimestrielle ou à la demande de l'équipe opérationnelle, sous la présidence d'une élue de Conseil Général.
- **L'Equipe opérationnelle**, placée sous la coordination du chef de la MACOM, appuyé par l'assistant MACOM, de l'assistante Permanente du RFGLCI, du Conseiller au programme du PNUD en charge de la Décentralisation et du Développement Local en Côte d'Ivoire, sera chargée d'assurer la gestion quotidienne du projet, à partir d'une convention qui sera passée entre le RFGL et la MACOM. Cette équipe sera chargée notamment de superviser la programmation, la mise en œuvre, le suivi-évaluation des activités du programme, ce dans le respect des procédures du PNUD. Elle accordera une attention particulière aux processus de sensibilisation et mobilisation sociale, ainsi qu'à la vulgarisation/diffusion des documents relatifs au projet auprès des membres du réseau.

AXE 1: APPUI A LA STRUCTURATION, A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ET DE LA VISIBILITE DU RESEAU (RFGLCI)

Effet escompté: Le Réseau Femmes et Gouvernance Locale en Côte d'Ivoire (RFGLCI) est opérationnel (structuré et outillé) pour améliorer les performances en gouvernance locale des femmes élues locales

Produits escomptés		Indicateurs	Sources de vérification	Activités	Responsables	Chronogramme										Budget			
						T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	US	CFA
Produit 1.1.1 : Un rapport définissant les rôles et missions du RFGLCI au bénéfice de ses mandantes est disponible		La disponibilité du rapport sur les rôles et missions du RFGLCI	Le rapport	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger les Termes de Références pour l'élaboration du rapport - Identifier/Recruter une personne ressource chargée d'élaborer le rapport - Produire le document qui définit les rôles et missions du RFGLCI, - Organiser une réunion de validation du rapport - Diffuser le rapport 	RFGLCI PNUD	x												1 700	872 029
Produit 1.1.2 : Un dispositif opérationnel du RFGLCI est proposé et validé (mécanisme de fonctionnement, instances, statuts, règlement)		1/ La charte fonctionnelle du RFGLCI 2/ Les statuts et règlement intérieur du RFGLCI	<ul style="list-style-type: none"> - La charte fonctionnelle du RFGLCI - Le rapport de validation de la charte - Les textes régissant le RFGLCI 	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger les Termes de Références pour l'élaboration des documents - Identifier/Recruter une personne ressource chargée d'élaborer les documents - Produire le document relatif à la charte fonctionnelle du RFGLCI et aux textes régissant le RFGLCI - Organiser une réunion de validation des documents - Diffuser les documents 	RFGLCI PNUD	x											1 700	872 029	
Résultat 1.2 : Amélioration des performances du réseau (RFGLCI)																			
Produit 1.2.1 : L'expertise technique est disponible pour appuyer le RFGLCI		1/ La présence effective d'experts pour appuyer le réseau 2/ La présence effective d'appui administratif	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat d'assistance technique - Décision d'affectation - Attestations de prise de service 	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger les Termes de Références de l'Expert - Identifier/Recruter l'Expert 	PNUD MACOM	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	21 000	10772 118	
Produit 1.2.2 : Les supports matériels pour les actions de formation sont disponibles		1/ Disponibilité effective au RFGLCI de supports matériels pour les actions de formation et de petit matériel de bureau	<ul style="list-style-type: none"> - Bordereaux de livraison des fournitures 	<ul style="list-style-type: none"> - Détacher du personnel administratif au siège du RFGLCI - Élaborer les supports matériels pour les actions de formation - Acquérir/reproduire/mettre à disposition du RFGLCI des supports matériels pour les actions de formation et du petit matériel de bureau 	RFGLCI	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	1 500	769 437		
Total partiel																			
3 400																			
1 744 058																			

AXE 1: APPUI A LA STRUCTURATION, A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ET DE LA VISIBILITE DU RESEAU (RFGLCI)

Effet escompté: Le Réseau Femmes et Gouvernance Locale en Côte d'Ivoire (RFGLCI) est opérationnel (structuré et outillé) pour améliorer les performances en gouvernance locale des femmes élues locales

Résultat 1.2 : Amélioration des performances du réseau (RFGLCI)

Produits escomptés	Indicateurs	Sources de vérification	Activités	Responsables	Chronogramme												Budget		
					T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12			
Produit 1.2.3 : Un plan de 14 sessions de formation du RFGLCI et des groupes cibles est formulé et mis en œuvre	1/ Disponibilité et qualité du plan de formation 2/ Le nombre des sessions de formations organisées	Le document de présentation du plan Les rapports de suivi-évaluation du plan Les rapports des formations	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger les Termes de Références des modules de formation - Identifier/Recruter les personnes ressource chargées de dispenser les formations - Identifier les apprenantes - Elaborer les supports de formation, - Former des formatrices en : Genre, leadership, prise de décisions, techniques de plaidoyer- Gestion managériale, gestion et à l'animation d'une équipe- Elaboration, mise en œuvre, supervision, de projets et programmes de développement- Mobilisation de ressources locales- Gestion des conflits et cohésion sociale- Genre et salubrité- Technologies de l'information, de la communication et des connaissances (TICC) et développement local - Produire les rapports des formations - Mettre en place un chronogramme de formations en cascades - Mettre en place un programme de suivi-évaluation des actions de renforcement de capacité - Décerner des diplômes de participation 	RFGLCI PNUD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	77 000	US	CFA	39497 766
Total partiel																	101 000		51808758

<p>Produit 2.1.2 : Les femmes locales disposent d'outils de planification participative locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils méthodologiques sont développés (canevas sur les questionnaires, plan de rédaction des plans locaux de développement), - La mise en place d'instances locales de concertation - La prise d'arrêtés locaux d'opérationnalisation du processus de gouvernance locale - Cadres institutionnels de réalisation de la vision de planification stratégique et participative locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Outils méthodologiques - Les délibérations municipales et départementales - Le registre des arrêtés municipaux et départementaux - La liste des membres des instances et les PV des réunions d'installation 	<p>d'actions opérationnelles de façon participative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les supports de formation - Décerner des diplômes/Attestation de participation - Appuyer les femmes élues locales dans la création des instances locales de concertations (cooptation de membres), et définition de leur mission, - Développer la communication interne (en direction des membres) et en direction des différentes cibles, - Appuyer l'élaboration des textes réglementaires définissant les mandats et les missions des structures de planification locale - Appuyer les femmes élues locales dans la prise d'arrêtés locaux pour l'opérationnalisation du processus de gouvernance locale - Appuyer les femmes élues locales sous forme de coaching en vue de la spécialisation de leur service de coordination du processus de planification participative locale - Etablir une matrice d'actions décrivant les principales étapes de la démarche et les acteurs clés associés - Mettre en place les instances de concertation spécifiques pour le suivi de la démarche, son évaluation et son recadrage dans le temps - Identifier les atouts, les potentialités, les contraintes de la localité - Recueillir les préoccupations des populations à travers les instances locales de 	<p>RFGLCI PNUD</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>15 000</p>	<p>7 694 370</p>
--	--	--	--	------------------------	----------	----------	---------------	------------------

notamment les femmes	satisfaction et d'implication des populations	projet									
Produit 4.1.2 : La mise en place des instances de concertation spécifiques pour la conception initiale d'un programme ART GOLD Côte d'Ivoire, le suivi de la démarche, son évaluation et le recadrage dans le temps	- L'effectivité d'au moins deux instances essentielles - Lettres de manifestation d'intérêts conjointement signées par les autorités nationales et locales ainsi que la plate forme pour le partenariat innovant (PNUD-Genève)	Pv des rencontres et sessions de travail	- Sensibiliser les membres du RFGLCI sur la pertinence d'adopter l'approche méthodologique ART GOLD - Plaidoyer auprès des structures nationales habilitées - Organiser une mission d'identification conduite par le bureau pour le partenariat innovant (PNUD-Genève) -Elaborer les textes réglementaires définissant les mandats, les missions et le mode de fonctionnement des instances de concertation spécifiques ART GOLD Côte d'Ivoire - Etablir un programme d'information et de formation au bénéfice des membres des instances de concertation établies - Organiser des voyages d'études et d'échange dans des pays ayant adopté la méthodologie ART GOLD comme approche territoriale de développement	RFGLCI						25 000	12823 950
Total partiel											
Total global											
										68 100	22108 490
										275 000	141 063 450

Annotations :

- T1 : avril-mai-juin 2009
- T2 : juillet-aout-septembre 2009
- T3 : octobre-novembre-décembre 2009
- T4 : janvier-février-mars 2010
- T5 : avril-mai-juin 2010
- T6 : juillet-aout-septembre 2010
- T7 : octobre-novembre-décembre 2010
- T8 : janvier-février-mars 2011

Partie V. Contexte juridique

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord de base conclu entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 3 décembre 1993 par les parties en cause. Conformément à cet accord, les biens et services sont exemptés de taxes.

Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif de projet, même si celles-ci ne sont revêtues que de la signature du Directeur Pays, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres parties du descriptif de projet n'ont pas d'objection à formuler à l'égard des changements envisagés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet ;
- les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà ou à une augmentation des coûts due à l'inflation ;
- les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture des apports déjà prévus, de refléter une hausse des coûts par suite d'inflation ou d'autres frais en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

Partie VI. Risques et Conditions de succès

Plusieurs conditions doivent être remplies pour assurer le succès du présent programme de renforcement de capacités des femmes élues locales :

- la disponibilité et l'implication effective des femmes élues locales pour piloter ce programme;
- la disponibilité des ressources humaines/techniques/financières et leur planification adéquate pour la mise en œuvre des activités du programme, y compris les ressources allouées par les femmes élues locales de Côte d'Ivoire sur leur budget municipal et départemental et leurs autres contributions;
- des mécanismes de suivi/évaluation et de communication qui permettent d'identifier d'éventuels dysfonctionnements et d'apporter les mesures correctives dans les meilleurs délais;
- la capacité à mobiliser des ressources additionnelles;
- la stabilité socio-politique.

Les principaux risques qui pourraient constituer un frein à la mise en œuvre du programme sont :

- l'insuffisante disponibilité/engagement/pro-activité des femmes élues locales,
- le manque de ressources pour la mise en œuvre des activités du programme,
- une mauvaise appréciation des préoccupations réelles des populations de la localité.